

## COMMUNE DE MONTPEZAT

Nombre de Conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12

### Compte rendu de Séance Ordinaire du 3 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-huit janvier s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

**Présents** : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, Mr SOULIÉ Cédric, Mme REY Patricia, Mme BORDES Christine, Mr BENOIST Cyril, Mr GODEAS Philippe, Mme RALLIER Kelly.

**Excusés** : Mmes BOUCHET Stéphanie, CALVET Audrey et Mrs RIEUCOS Geoffrey.

**Pouvoir** : Mme CALVET Audrey donne pouvoir à Mme REY Patricia.

**Secrétaire de Séance** : Mr SOULIÉ Cédric

**Ordre du jour** :

#### **Délibérations** :

- ✚ Présentation par Mme Agnès GREZE et Mr Philippe GODEAS d'un projet « Maison Ressource et du Répit, Maison de Vie »,
- ✚ Etude de devis pour feu d'artifice du 15 Août 2025,
- ✚ Statuts du chenil fourrière de Caubeyre – délibération en vue de l'approbation des statuts,
- ✚ CDG 47 – Nouvelle convention d'adhésion aux prestations complémentaires « Expertise en santé, sécurité et qualité de vie au travail » avec dénonciation des conventions précédentes,
- ✚ Modification de la délibération n°47/2024 « Amende pour dépôt illégal de déchets »,
- ✚ Orientations budgétaires,
- ✚ Autorisation de paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025
- ✚ Projet IME – Etat d'avancement du dossier,

#### **Questions Diverses** :

- Parole aux élus,  
... / ...



le relais au domicile et en accueillant en structure (maison ressource et du répit) voit le jour, il est impératif de créer une association rapidement afin de pouvoir prétendre aux subventions de l'état en répondant à des appels à projet qui ne sont octroyées qu'après une année d'existence mais aussi pour mener une réflexion plus aboutie.

• **Présentation de l'association :**

L'association « Reliance47 » pour la création de la Maison Ressource et du Répit, Maison de Vie a pour mission de soutenir les proches aidants et les personnes âgées, en situation de handicap de tout âge en leur offrant des services adaptés et en favorisant un lien social et intergénérationnel.

**Les Services proposés**

Ils s'articuleraient sur 3 grands axes :

Le relais-répit des aidants au domicile,

L'accueil des proches en structure relais-répit,

L'information-formation-sensibilisation des aidants et de la population,

Intervention au domicile prendre le relais auprès des aidants familiaux jour et nuit,

Accueil de jour en structure relais,

Proposer des vacances aidant/aidé,

Réunion d'information- formation-partage-soutien autour d'un café avec des professionnels de santé et d'autres aidants,

Accompagnement holistique des aidants et des aidés (yoga, aromathérapie, fleurs de Bach, soins énergétiques, etc...) pour les aider à retrouver confiance en eux, sérénité, courage, etc...

Le mieux vivre ensemble en habitat groupé intergénérationnel dans la Maison de Vie,

L'accompagnement de fin de vie, soins palliatifs à domicile et en structure d'accueil dans la Maison de Vie.

• **Objet de l'association :**

Il est important pour les familles et les aidants de se sentir soutenus et accompagnés de diverses façons comme :

- Offrir aux aidants un temps de répit nécessaire, permettant à leurs proches de recevoir un accompagnement tout en permettant à l'aidant de souffler un peu.

- Prendre le relais au domicile ou en accueillant le proche aidé dans la structure-relais Maison Ressource et du Répit, Maison de Vie

- Permettre à chaque famille de trouver une solution sur mesure, offrant une prise en charge temporaire mais de qualité pour la personne accompagnée.

- Informer, former, partager et rompre l'isolement des aidants dans la structure-relais autour d'un café avec des professionnels de santé, d'autres aidants.

- Sensibiliser le public sur la situation d'aidant en organisant des campagnes de sensibilisation avec d'autres associations similaires et/ou complémentaires.

- proposer des séjours aidants -aidés accompagnés, des séjours bien-être avec des intervenants formés aux métiers du bien-être (yoga, aromathérapie, art thérapie, etc...)

Ces services seraient proposés et encadrés par des professionnels de santé, des intervenants qualifiés, des bénévoles.

**Et aussi dans un autre temps :**

- Proposer un habitat partagé en accueillant dans un même temps des personnes en situation de fin de vie et soins palliatifs.
- Assurer un accompagnement avec des intervenants qualifiés et des professionnels de santé.

**. L'Impact sur les bénéficiaires**

Pour les aidants :

- se sentir reconnus et soutenus
- retrouver un temps pour soi et pour les autres membres de la famille
- continuer une activité professionnelle dans de meilleures conditions sans culpabilité
- rompre l'isolement qui peu à peu se fait plus présent sans qu'on s'en rende compte

**Pour les proches aidés :**

- avoir la possibilité de vieillir chez eux dans la dignité et la sérénité
- recevoir un accompagnement de qualité
- déculpabiliser parfois du travail qu'ils peuvent donner à leur enfants, conjoints, etc...
- rompre la solitude et l'isolement.

**Pour les deux, recevoir une écoute, un accueil bienveillant et unique.**

**En conclusion**

- L'association Maison Ressource et du Répit, Maison de Vie est là pour offrir soutien, écoute et répit aux familles, afin de leur permettre de continuer leur quotidien tout en préservant leur bien-être.
- Nous sommes et serons tous à un moment donné confrontés à cette situation d'aidant ou d'aidé.

**Les questions à se poser sont :**

- Comment est-ce que je veux vieillir ?
- Dans quelle condition ? Chez moi ou en maison de retraite ?
- Qu'est-ce qui est le plus important, le plus rassurant et le plus juste pour moi, pour mes parents ou proches, pour leur fin de vie et pour la mienne ?
- Etc...

**Ensemble, nous pouvons faire la différence pour de nombreuses familles et pour nous-mêmes. Rejoignez-nous et faites partie de ce changement.**

**Comment rejoindre l'association ?**

- **Appel à l'action :**

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre projet ou devenir bénévole



## et qualité de vie au travail »

Publié le 12 février 2025  
Transmis à la Préfecture le  
12 février 2025

pluridisciplinaire du CDG47 peut être amenée à intervenir afin de favoriser le maintien en emploi de l'agent. Ces interventions peuvent être multiples :

- interventions en ergonomie et en psychologie, sous réserve de la production d'une prescription de la médecine préventive,
- prévention des risques (conseils aux collectivités, formation des assistants de prévention, intervention des ACFI, etc.),
- accompagnement social.

Au-delà des missions prévues dans notre convention SST, d'autres interventions plus spécifiques peuvent être proposées par le CDG 47.

Cependant, au fur et à mesure des besoins et évolutions, le nombre de prestations s'est multiplié.

Ainsi, le CDG 47 propose des prestations à la carte, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, qui font l'objet de conventions propres :

- convention de prestation d'accompagnement à l'élaboration du document unique ;
- convention de prestation en matière d'ergonomie (hors prescription médicale) ;
- convention de prestation en matière de psychologie au travail (hors prescription médicale) ;
- convention de prestation dans le cadre de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire du pôle SSH ;
- convention de prestation pour les interventions de maintien en emploi ;
- convention pour la formation des assistants de prévention ;
- convention pour la formation des membres de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT), ou à défaut de création, du CST.

Le conseil d'administration du CDG 47, réuni le 3 juillet 2024, a fait le choix de dénoncer ces diverses conventions existantes avec les collectivités (courrier du CDG 47 en date du 12 novembre 2024) et de proposer, en lieu et place, **une convention unique**.

Les interventions possibles concernent :

- Les interventions en ergonomie,
- Les interventions en psychologie du travail,
- Les interventions des assistantes sociales,
- Les interventions des conseillers en santé et sécurité au travail,
- Les interventions de l'équipe pluridisciplinaire.

Elles sont détaillées dans l'annexe 1 de la convention.

Madame le Maire, le Président, précise que pour adhérer à cette prestation, une convention doit être conclue entre notre collectivité et le CDG 47.

Considérant que la signature n'engage pas financièrement la









## Information 04/2025

### IME

Publié le 12 février 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 une réunion a eu lieu sur le site de l'IME avec Monsieur MICHEL Bernard et plusieurs élus.

Nous avons de nouveau fait la visite les locaux de l'IME, de la cantine et nous sommes descendus voir la chaudière et les caves afin de se rendre compte du cheminement de la tuyauterie et des câbles informatique.

Fin de séance à 23 heures

Mme SEIGNOURET  
(Maire)

Mr SOULIE  
(Secrétaire de Séance)

Mr CARREGUES

Mr CABAS

Mr ROSSI

Mr FLEURY

Mme CALVET  
(Pouvoir à REY)

Mme BOUCHET  
(Excusée)

Mme BORDES

Mme RALLIER

Mr RIEUCOS  
(Excusé)

Mr BENOIST

Mme REY

Mr GODEAS

n° Délibération	Objet de la Délibération
01/2025	Feu d'artifice du 15 août 2025
02/2025	Statut du Chenil Fourrière de Caubeyre
03/2025	CDG 47 -Convention d'adhésion aux prestations complémentaires « expertise en santé, sécurité et qualité de vie au travail »
04/2025	Modification de la délibération n° 47/2024 Amende pour dépôt illégal de déchets
05/2025	Orientation budgétaire 2025
06/2025	Autorisation de paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025